



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET REGLEMENT INTERIEUR

Les conditions générales de vente ci-dessus régissent la mise à disposition du bien sis **Villa Dar Bladi numéro 35 , Médina 4 , Amelkis 1 , 40000Marrakech**. Ce bien est exploité par la société BAJP Hospitality SARL inscrite au registre du commerce n° 129637 du tribunal de Marrakech, titulaire de l'ICE numéro 003156639000088.

Elles s'appliquent à l'ensemble des réservations direct ou indirect (par exemple les réservations faites sur AirBnB.com sont aussi soumises à ce règlement intérieur). Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de la villa. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

Article 1 : Accueil

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par la société BAJP Hospitality, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu sur la réservation.

Notre gouvernante présente sur place possède les pouvoirs de la société BAJP Hospitality, afin de d'assurer du bon déroulement de votre séjour ainsi que de s'assurer du bon respect de ces conditions de vente et règlement intérieur.

En raison de l'implantation de la villa dans un domaine privé, les locataires ont pour obligation de respecter le règlement intérieur du domaine.

Les locataires doivent :

- Faire connaître leur identité ainsi que celle des personnes qui l'accompagnent
- respecter les règles de bon voisinage, en particulier en terme de nuisance sonore au-delà des heures normales.
- Interdiction de fumer à l'intérieur de la villa pour ne pas causer de dommages à la villa , mais aussi pour des questions de sécurité (Incendie)
- Se comporter en bon père de famille vis-à-vis des biens meubles et immeubles de la villa, et que toute dégradation volontaire ou involontaire fera l'objet d'un prélèvement sur la caution équivalent au montant des dommages subis.
- Avoir une attitude et un comportement conformes à l'éthique morale du pays et en parfaite osmose avec la vie dans le domaine.
- Respecter le personnel de service en place, en cas de problème, les locataires devront en référer à la société BAJP Hospitality afin de trouver les solutions adéquates.

A défaut de respect de ces consignes et notamment en cas d'agissement(s) contraire(s) aux bonnes mœurs et à l'ordre public la société BAJP Hospitality se réserve le droit d'interrompre immédiatement le séjour et de congédier sans délais le client. Dans ces cas de figure, la société BAJP Hospitality conservera l'intégralité du montant du loyer initialement (100% de la réservation) dû au titre d'indemnités .

**Loi marocaine*

Concernant les occupants, une règle supplémentaire s'applique concernant les couples marocains et les couples mixtes ayant réservé une chambre, un acte de mariage devra obligatoirement être montré, si ce n'est pas le cas le check in sera impossible et la réservation annulée. Dans ces cas de figure, la société BAJP Hospitality conservera l'intégralité du montant du loyer initialement (100% de la réservation) dû au titre d'indemnités .





Article 2 : Accès à la Villa

A son arrivée, sauf accord de la société BAJP Hospitality , le client peut effectuer un check-in à partir 12H00 et au plus tard à 19H00 . Le jour du départ la villa doit être libérée à 12H00 . En cas de dépassement ces horaires des frais de 40€ par heure seront facturés. Nous pouvons toutefois conserver à la villa vos bagages le jour de votre départ .

Article 3 : Gestion des clefs

La clef de la chambre est une clef standard que le client peut garder sur lui mais ne peut confier à une tierce personne. Elle doit être restituée le jour du départ. En cas de non-restitution la société BAJP Hospitality facturera 100€ et prélèvera le montant sur de la caution.

Article 4 : Gestion consommation Energie et usage climatisation

La villa est équipée d'une climatisation pour rendre votre séjour agréable. En revanche, il est obligatoire de couper la climatisation quand les portes ou fenêtres de la villa sont ouvertes. Un contrôle est effectué par notre gouvernante sur place à cet effet . En cas d'abus et de non-respect de cette consigne , un forfait de surconsommation électrique sera facturé et retenu de la caution pour un montant forfaitaire de 300€/semaine.

Article 5 : Responsabilités

La piscine privée de la villa n'est ni surveillée ni équipée d'un système de sécurité ou barrière de protection, ces équipements n'étant pas obligatoires au Maroc.

Les locataires sont responsables de leur propre sécurité ainsi que celle des personnes présentes dans la villa.

La société BAJP Hospitality ne pourra être responsable en cas d'incident.

Tout dommage ou nuisance causée volontairement ou involontairement devront être acquittés par la personne ayant réservé la villa.

Article 6 : Règlement Financier

Le montant des arrhes réglés à la réservation est de 20% .Votre réservation sera confirmée uniquement lorsque la société BAJP Hospitality aura reçu vos arrhes. Le solde de la réservation sera à verser à J-45 de la date d'arrivée. Afin de vous faciliter votre paiement un lien sécurisé vous sera adressé par la société BAJP Hospitality pour vous permettre un règlement par carte bancaire . Ce lien sécurisé à une durée de validité de 24 heures.

Article 7 : Annulation et Modification de séjour

Les annulations de réservation doivent être adressées à BAJP Hospitality par email (contact@villadarbladi.com) en mentionnant le numéro de réservation donné dans la confirmation de réservation. La date prise en compte pour déterminer le montant des frais d'annulation ou de modification applicables sera celle à laquelle BAJP Hospitality aura eu connaissance de la décision du client d'annuler sa réservation.

En cas d'annulation les frais seront les suivants :

Avant J-46 : 20% de frais de d'annulation correspondant aux arrhes seront conservés par la société .

A Partir de J-45 : 100 % du prix de la location sera facturé et dû à la société BAJP Hospitality.

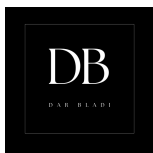
Dans le cas où le Client n'informerait pas BAJP Hospitality d'une annulation et ne se présenterait pas à la date convenue, et ce quelle qu'en soit la raison, le prix de la location restera, en tout état de cause et dans son intégralité, acquis à BAJP Hospitality. En cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée du Client à la Villa, et ce pour quelle que raison que ce soit, le

SARL BAJP Hospitality ICE 001356639000088, Medina 4 Lot 35 Lieu dit Golf El Bacha MARRAKECH capital de 100 000 MAD.

contact@villadarbladi.com



+33 6 34 12 52 10 / +33 6 85 40 63 47



Client ne pourra demander une réduction du prix de la location ou modification date de séjour. L'intégralité du prix initial du séjour restera acquis à BAJP Hospitality.

Article 8 : Dépôt de garantie et dégradation

La villa est louée meublée et décorée. La villa est mise a disposition dans un bon état fonctionnel . Nous vous invitons à signaler immédiatement (délais de 2heures suite au check-in) à notre gouvernante tout manquement . Une caution de 1000 euros (mille euros) est à remettre par chèque ou espèce au représentant de la société BAJP Hospitality au moment de la remise des clés

Le chèque ne sera pas encaissé et sera restitué dans la mesure où le locataire se sera acquitté du coût des éventuelles dégradations constatées lors de l'état des lieux de sortie. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé et remboursé par virement après déduction desdites réparations.

Le client doit user de la villa louée en bon père de famille.

En cas de dégradation, la société BAJP Hospitality, se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement avec éventuellement une pénalité et dommages de 1000€ à 2000€. (En cas d'impossibilité de relouer la villa)

Tout l'intérieur de la villa est non-fumeur. La société BAJP Hospitality, se réserve le droit de réclamer le montant d'une nuitée pour des frais de nettoyage supplémentaires au client qui fume dans la villa . Si le client souhaite continuer à fumer à l'intérieur , il sera invité à quitter la villa.

En cas de non-respect de ces conditions de vente et règlement intérieur , le client sera invité à quitter la villa sans pouvoir exiger aucun remboursement.

Article 9 : Acceptation du règlement et conditions générales de vente

Le règlement intérieur de la villa s'applique à l'ensemble des réservations direct ou indirect (par exemple les réservations faites sur AirBnB, sont aussi soumises à ce règlement intérieur). Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de la villa. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

EN CAS DE NON-RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, LA SOCIETE SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER LA VILLA SANS PREAVIS ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITE.

